







Soyez plus attentif à ce qu'on vous tait qu'à ce qu'on vous dit, à ce qu'on vous cache qu'à ce qu'on vous découvre.  
 Ne parlez que pour dire quelque chose, et non pas seulement pour qu'on dise que vous avez parlé.  
 Si vous avez quelque document nouveau et décisif, tenez-le en réserve, et ne le portez dans la discussion que lorsque vous aurez bien préparé les esprits à le recevoir et qu'ils n'attendent plus que cette pièce, en quelque sorte, pour prendre un parti.  
 Ne raillez pas pour le seul plaisir de railler et pour faire briller votre esprit, mais pour montrer le ridicule ou le faux d'un argument. Que si votre adversaire vous lance une personnalité, alors terrassez-le, et, si vous pouvez, d'un seul coup.

Soyez maître de vos passions pour diriger celles des autres. N'ayez de colère que contre l'arbitraire, d'amour que pour la patrie et la liberté, et d'admiration que pour le désintéressement et la vertu.  
 Poussez dans la théorie les conséquences de vos principes aussi loin qu'elles peuvent raisonnablement aller. Mais ne demandez dans la pratique que ce que vous pouvez obtenir...  
 (Extrait des *Etudes parlementaires*, par TIMON.)

chacune d'elles à la personne qui nous indiquera le montant de la somme prêtée et la nature des objets mis en gage.

CIRQUE-OLYMPIQUE.

Réouverture définitive des bals, sous la direction de M. Rozet.  
 Samedi 3 février, grand bal paré et masqué, à neuf heures le soir. Prix d'entrée : 1 fr. sans consommation. Un orchestre nombreux sera dirigé par M. Rozet.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 11.

**Feuille d'Annonces.**

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(309) Le jeudi neuf février mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, et heures suivantes s'il y a lieu, Il sera procédé, par le ministère de Me Missol, notaire, assisté d'un commissaire-priseur, à la vente par voie de folle-enchère, en bloc, du fonds de l'hôtel des Princes, à Lyon, rue St-Dominique, passage Couderc.  
 Cette vente aura lieu au pardessus de l'estimation portée dans le procès-verbal de récolement des effets mobiliers de ce fonds.  
 On peut prendre connaissance du cahier des charges chez Me Missol, notaire, à Lyon, place du Grand-Collège.

ANNONCES DIVERSES.

(312) **VENTE AUX ENCHÈRES**  
 D'UN GRAND ASSORTIMENT DE PARFUMERIE,  
 Place du Plâtre, n° 15, au rez-de-chaussée.  
 Le vendredi deux février prochain, à dix heures du matin, il sera procédé, au domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un grand assortiment de parfumerie, tel que savon de toilette, huile antique, crème d'amandes, graisse d'ours, cosmétique, et autres articles de toilette.  
 Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

(4607) **A VENDRE pour cause de décès.** — Un atelier complet, composé de trois métiers garnis de leurs mécaniques (une de 1,000 et deux de 750), agrès et autres accessoires, pour la fabrication des façonnés et des velours, ainsi que divers objets mobiliers.  
 S'adresser, rue Célu, n° 12, au 1<sup>er</sup>, à la Croix-Rousse, chez M. Cagny, les dimanches et les lundis, avant midi.

(6879) **A LOUER.** — Un appartement à un 1<sup>er</sup> étage, propre à toutes sortes d'établissements, situé place de la Boucherie-des-Terreux.  
 S'adresser rue Lanterne, n° 1, au 1<sup>er</sup>.

(2901) **LIVRES ET GRAVURES AU RABAIS,**  
 Rue Clermont, n° 5.  
 Tous les jours, excepté le dimanche, il y aura vente de livres et gravures plus ou moins endommagés par le fait d'un incendie. Il n'y aura point d'enchères. Les avaries ayant été estimées par arbitres, la vente se fera à prix fixe.

(256) On désire emprunter une somme de 1,000 à 1,000 francs. L'emprunteur donnera toutes sûretés.  
 S'adresser au cabinet de Me Thébaud, avocat, rue Ecorcheboeuf, 17, à l'entresol.

(6880) On trouve toujours au *Clos de Vougeot*, place des Terreux, n° 19, en pièces et en bouteilles, des vins de qualités parfaites, à des prix très-modérés. Bien remarquer l'escalier n° 19.

(4601) Une maison de commerce de Lyon désirerait trouver un commanditaire de 12 à 20,000 fr. La personne qui verserait ces fonds tiendrait les écritures de la maison.  
 S'adresser à M. Butaudin, rue Vieille-Monnaie, n° 14, au 4<sup>e</sup>.

(4604) Les sieurs GUINET et PARIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que leur premier transport de chevaux de selle et d'attelage arrivera le 8 février prochain.

(4605) Il a été perdu, le 29 du courant, une petite levrette blanche, à oreilles jaunes, marquée d'une tache sur le dos. Cinquante francs de récompense pour la personne qui la rapportera à M. de Laferrière, rue du Plat, 10.

(6899) On a perdu, dimanche passé, un chien de basse-cour, dont voici le signalement : Poil roux, queue grande, oreilles longues, d'une taille élevée. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées d'en avvertir la maison Lupin jeune et Blanc, rue Lafont, 22, au 1<sup>er</sup>.  
 On donnera une récompense.

(4606) On demande un employé pour conduire des travaux de terrassements. Il faut qu'il sache prendre des niveaux et des toisés, et qu'il puisse fournir de bons renseignements.  
 S'adresser à M. Châtelet, quai des Augustins, 80.

**Dragées au Baume de Copahu,**  
 SANS SAVEUR NI ODEUR,  
 DE FORTIN, PHARMACIEN A PARIS,  
 Les seules autorisées par brevet et ordonnance du roi, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements chroniques, récents, et fleurs blanches. — Prix de la boîte : 3 fr. — Dépôt chez M. André, pharmacien des Célestins, à Lyon. (311)

**A VIS.** DÉPOT général des remèdes APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, annoncés dans les journaux ainsi que des EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES ET NATURELLES.  
 Chez VERNET, pharmacien, place des Terreux, n° 13, près la rue de la Cage. (104)

**ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE.**

Conformément à l'article 20 de ses statuts, le conseil-général des sociétaires de cette compagnie a tenu son assemblée annuelle le 27 janvier, à midi, dans la salle de la Bourse. Il résulte du compte-rendu présenté par l'agent-général pour l'exercice 1837, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1838 les valeurs assurées s'élevaient à 70,004,000 f. offrant un fonds de garantie de 1,082,860 fr. Le fonds de réserve à la même époque s'élevait à 76,641,80 fr., et les sinistres payés dans le courant de 1837 à 5,549,67 fr.

Ce compte-rendu est suivi d'un tableau comparatif des frais d'assurance qu'ont dû supporter depuis dix-huit ans les assurés dans les deux systèmes de la prime et de la mutualité; les résultats qu'il présente sont de nature à éclairer les esprits les plus prévenus. On en jugera :

Frais de l'assurance mutuelle de 1820 à 1838.			
1 année à 40 cent. par 1,000 fr.,		f. 40 c.	
4 années à 30 cent. ,		1 20	
13 années à 24 cent. ,		3 12	
Un appel de fonds en 1829, 81			81
1,000 fr.,			
A déduire, réserve en caisse,			5 53
			1 06

Total de la dépense par 1,000 fr., pendant dix-huit ans, 4 47

Coût de l'assurance à prime pendant le même laps de temps.

7 années à 75 cent. par 1,000 fr.,	5 f. 25 c.
7 années à 50 cent.,	3 50
4 années à 40 cent.,	1 60

Total de la dépense par 1,000 fr., pendant dix-huit ans, 10 35

Si dans ce calcul on ne fait pas compte de la septième année gratuite des sociétés à prime, c'est que d'abord elle n'est plus accordée et qu'ensuite nous avons toujours choisi le taux le moins élevé de la prime.  
 L'assemblée a procédé, conformément à l'art. 25 de ses statuts, au renouvellement de six membres de son conseil d'administration. Les membres sortant étaient MM. Pavy, Charcot, Anginieur, St-Olive, Devienne et Henri de Bellevue; ce dernier, décédé, a été remplacé par M. Jean-Pierre Méandre; le mandat des cinq autres a été renouvelé.  
 Avant de se séparer, l'assemblée ordonne l'impression et la distribution du procès-verbal de la séance. (6898)

**MAUX DE DENTS.**

L'Araby-Quet enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dents la plus vive et la plus opiniâtre, guérit la carie et s'emploie sans aucun danger. On le trouve chez l'inventeur de onze heures à deux heures, jusqu'à fin février, rue du Pont-de-Pierre, n° 4, au 2<sup>me</sup>, ou dans son dépôt chez M. Grandperrier, parfumeur, rue St-Dominique, n° 12. (6888)

(191) **VÉSICATOIRES-ALBESPEYRES.**  
 PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de la Faculté de médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)  
 Dépôts chez les pharmaciens Guichard, place des Cordeliers, et Roussin, rue St-Dominique, à Lyon; Michel, à Tarare; Trouillet, à Vienne; Brigaud, à Thizy; Couturier, à St-Etienne.

**GUÉRISON DES Maladies Secrètes.**

NOUVELLES OU ANCIENNES,  
 Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.  
 Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.  
 Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.  
 Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.  
**Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.**  
 S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

**A VIS.**

Le public est prévenu que le 12 février prochain à une heure après midi, il sera procédé par l'intendant de la 7<sup>e</sup> division militaire, en son logement rue de la Liberté, n° 7, à Lyon, assisté de l'un de ses adjoints de la mairie de cette ville, et en présence des divers concurrents, à l'adjudication d'une fourniture de cinq cents mules ou mulets destinés à l'armée d'Afrique, livrables à Valence, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Cette adjudication aura lieu, sur soumissions cachetées parvenues à l'intendant militaire de la division, jusqu'au 11 février inclus. Aucune ne sera reçue passé ce délai. Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire et par sa caution, qui s'engageront solidairement à en remplir les conditions. Elle devra être accompagnée d'un certificat de l'autorité civile constatant la solvabilité de la caution.

La préférence sera donnée à celle des soumissions qui offrira le prix le moins élevé. Toutefois aucune ne pourra être acceptée, si le prix limité indiqué dans une lettre close du ministre, se trouve dépassé.

On pourra prendre connaissance des autres conditions de la fourniture dans les bureaux dudit intendant, rue de la Liberté, n° 7, ou dans ceux de MM. les sous-intendants militaires des résidences de Lyon, place Louis XVIII, n° 55, de Grenoble et de Valence. (6896)

**POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR MEYNIER.**

Préparée par Michel, pharmacien, rue Pêcherie, à Tarare (Rhône), seul propriétaire de sa formule, employée avec succès contre les glaires, pituite, dépôts de lait, jaunisse, obstructions du foie, dartres, et contre toutes les maladies causées par les humeurs. Prix : 1 fr. 25 c. la boîte.  
 Seul dépôt pour la ville de Lyon, chez Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. (187)



LA PATE PECTORALE DE LICHEN calme promptement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, OPPRESSIONS.  
 Chez VERNET, pharmacien, place des Terreux, 15. (188)

**PATE PECTORALE**

**DE RÉGLISSE A LA GOMME,**  
 De GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, queluches, enrrouements et autres maladies de poitrine plus invétérées. Cette pâte, conjointement avec le sirop pectoral de mou-de-veau de M. Macors, guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus aigus. — Boîtes de 12 et 24 sous. — Dépôt général, à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien rue St-Jean, n° 39, et chez MM. Michel, à Tarare; Vignier, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Haillier, à Autun; Mossel, à Mâcon; Terrat, à Chalon; Couturier, à St-Etienne; Ve Bèaud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Chartrou-

**SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU**

PAR DISTILLATION,  
 Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur toute autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrrouements, essoufflements, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang, particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été découvert que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.  
 M. MACORS se fait un devoir d'annoncer au public que le sirop, dont son père fut le seul inventeur, et dont il est l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux que quelques personnes ont donné le même nom, dans l'intention de le tromper, et qu'il méritent nullement la même confiance. (189)